



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de  
la Transition écologique et solidaire

Paris, le mercredi 3 janvier 2018

## Note aux rédactions

**Prime à la conversion des véhicules :**  
rendez-vous sur la nouvelle plateforme  
[primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)

Depuis le 1er janvier 2018, la prime à la conversion des véhicules est accessible à tous : les Français qui veulent changer un vieux véhicule polluant pour une voiture plus propre, neuve ou d'occasion, peuvent désormais bénéficier d'une aide de 1000 à 2000 euros. Pour les accompagner, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, lance aujourd'hui la plateforme d'information [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr).

Découvrez le dispositif en infographie

Accédez au téléservice

Je saisis mon dossier

Mes démarches

Télécharger Pdf | 1,2Mo

Barèmes du dispositif

Télécharger Pdf | 1,2Mo

Questions fréquentes

Télécharger Pdf | 1,2Mo

Professionnels de l'automobile

Accédez à votre espace

Quel est le montant de la prime ? Quels sont les vieux véhicules repris ? Quelles sont les démarches à effectuer ? La nouvelle plateforme entend répondre à toutes les questions que se posent les particuliers et les professionnels qui veulent bénéficier du nouveau dispositif de prime à la conversion :

- **un test rapide** permet de vérifier son éligibilité et le montant de la prime accordée ;
- **un téléservice** est directement accessible pour effectuer sa demande en ligne ;
- **une foire aux questions** apporte tous les renseignements pratiques sur le fonctionnement de la prime (objectifs du dispositif, conditions d'obtention, démarches à effectuer...) ;
- **un espace réservé aux professionnels** est mis à disposition pour faciliter le déploiement du dispositif dans le secteur automobile.



La prime à la conversion est l'une des mesures du « Paquet solidarité climatique » entrant en vigueur ce 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les Français qui veulent acquérir une voiture neuve ou d'occasion récente (Crit'air 1 ou 2) émettant moins de 130 gCO<sub>2</sub>/km peuvent désormais recevoir une aide à hauteur de 1000 € en mettant au rebus un vieux véhicule polluant. Cette prime est doublée pour les ménages non imposables puisqu'elle passe de 1 000 € à 2 000 €.

Pour le ministre, « **le nouveau dispositif de prime à la conversion est un levier incontournable pour accélérer la sortie du parc des véhicules essence et diesel les plus polluants. Le lancement d'une plateforme d'information doit permettre à chacun d'avoir tous les renseignements nécessaires pour s'emparer du Paquet solidarité climatique, que l'on soit particulier ou professionnel** ».

Focus sur 2 cas concrets :

Ancien véhicule	Nouveau véhicule	Prix nouveau véhicule d'occasion	Montant de la prime pour ménage non imposable	% de l'aide
Renault Clio 1, essence, 1991, avant Euro 1, 144g de CO <sub>2</sub> /km	Renault Clio 3, essence, 2011, Euro 5, 125g de CO <sub>2</sub> /km	5 600 €	2 000 €	35 %
Citroën C3 Diesel, 2005, Euro 3, 136gCO <sub>2</sub> /km	Peugeot 206 diesel, 2012, Euro 5, 104gCO <sub>2</sub> /km	4 500 €	2000 €	44%

Plus d'informations en ligne dans le [dossier de presse sur le Paquet solidarité climatique](#)

Retrouvez la note aux rédactions en ligne

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)